

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE
DU 5 AVRIL 2016**

L'assemblée générale annuelle mixte des actionnaires de SARTORIUS STEDIM BIOTECH SA s'est réunie le 5 avril 2016 au siège social à Aubagne, sous la présidence de M. Joachim Kreuzburg, président du Conseil d'administration et directeur général de la société.

Les 222 actionnaires ayant participé à cette assemblée générale, qui représentaient 87,57 % des actions ayant le droit de vote, ont adopté l'ensemble des résolutions proposées.

I. RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les actionnaires ont notamment :

- approuvé l'opération de fusion par voie d'absorption de la société VL Finance SAS par la société ;
- en conséquence, décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1.638.222 euros pour le porter de 15.367.238 euros à 17.005.460 euros ;

Dans le cadre de la fusion susmentionnée, la société a recueilli 1.642.095 de ses propres actions. Les actionnaires ont donc décidé de procéder à une réduction du capital social non motivée par des pertes d'un montant de 1.642.095 euros, par voie d'annulation des actions autodétenues ramenant ainsi le capital de 17.005.460 euros à 15.363.635 euros.

La réalisation définitive de cette réduction de capital devra être constatée par le Conseil d'administration, une fois le délai d'opposition des créanciers de la société expiré.

Les actionnaires ont également décidé, sous réserve de la réalisation définitive de la réduction de capital non motivée par des pertes susvisée :

- de diviser la valeur nominale de chacune des actions de la société par 6 afin de ramener la valeur nominale de chaque action de la société de 1,00€ à un montant égal à 0,166667 €, et de multiplier par 6 le nombre des actions composant le capital social de la société qui passera ainsi de 15.363.635 actions à 92.180.190 actions, le capital de la société demeurant inchangé.

Ainsi, une action ancienne sera échangée contre six actions nouvelles. Les actions nouvelles conservant les mêmes droits que les actions anciennes auxquelles elles se substitueront ;

- d'augmenter le capital de la société d'un montant de 3.072.673 euros, pour le porter à la somme de 18.436.038, par incorporation de réserves afin de porter la valeur nominale unitaire des actions de la société à 0,20 euros.

Les actionnaires ont donné tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de constater la réalisation définitive de ces opérations et de modifier corrélativement les statuts de la société.

Par les résolutions 7 à 14, les actionnaires ont consenties différentes autorisations financières au Conseil d'administration, ayant essentiellement pour objet de doter la société d'une certaine flexibilité

en permettant au Conseil d'administration de choisir, notamment au regard des conditions de marché, les moyens les plus adaptés au financement, au renforcement de la situation financière et au développement de la société dans le cadre d'opérations avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et, le cas échéant, dans l'optique d'une rapidité accrue de réaction aux opportunités de marché, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre de limites bien définies.

II. RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires ont notamment :

- approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et la distribution d'un dividende net au titre de 2015 de 2,00 euros par action qui a été mis en paiement à compter du 15 avril 2016 ;
- renouvelé les mandats d'administrateurs de M. Joachim Kreuzburg, de M. Volker Niebel, de M. Reinhard Vogt, de M. Arnold Picot, de M. Bernard Lemaître, de Mme Liliane de Lassus et de M. Henri Riey.

Par ailleurs, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du Code de gouvernement des entreprises AFEP-MEDEF modifié le 16 juin 2013, les actionnaires ont émis un vote favorable sur les éléments de rémunérations attribués au titre de l'exercice 2015 à M. Joachim Kreuzburg, président directeur général, à M. Reinhard Vogt, directeur général délégué, à M. Volker Niebel, directeur général délégué et à M. Oscar-Werner Reif, directeur général délégué.

Les résultats complets des votes des résolutions sont disponibles sur le site internet de la société <http://www.sartorius-france.fr/fr/societe/investor-relations/sartorius-stedim-biotech-sa/assemblee-generale/>.

L'assemblée générale a été l'occasion pour Monsieur Joachim Kreuzburg de rappeler les bons résultats de la société et du groupe en hausse par rapport à 2014.

Il a également exposé aux actionnaires la stratégie et les perspectives de développement du groupe et de la société.
